fanterie le 1er octobre 1855. Lieutenant au corps, en 1864, il fut admis dans la garde de Paris le 28 décembre 1864. Capitaine à la garde républicaine le 2 juin 1874, il fut promu chef d'escadron le 20 septembre 1870, et désigné pour commander d'abord la compagnie de Vaucluse, puis la 2e compagnie de la légion de gendarmerie d'Afrique à Blidah (1883).

Retraité en 1889, il fut nommé, l'année suivante rapporteur près le conseil de guerre du 3e corps, à Rouen; puis, en 1892, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre du 10e corps.

Le commandant Carrière suit avec assiduité les cours de la Faculté de droit de Rennes.

Le capitaine Jacquier (Louis-Lucien), rapporteur près le conseil de guerre, est né le 11 mai 1839. Entré au service le 28 avril 1860, il fut nommé sous-lieutenant le 11 mars 1868 au 34e de ligne, avec lequel il fit la campagne de 1870. Lieutenant le 21 mai 1872 et maintenu au corps, il fut promu capitaine au 53e régiment d'infanterie le 31 août 1878.

Retraité en 1892, il fut nommé, quelques mois après, capitaine rapporteur à Rennes.

Le greffier, M. Papillon (Clément-Joseph), a servi au 72e régiment d'infanterie où il était sergent; il suivit son colonel, M. d'Aubigny, en Algérie, puis revint à Rennes comme adjudant commis-greffier du conseil de guerre.

Il a remplacé, il y a un an, M. Luc dans les fonctions de greffier.

M. Papillon est chevalier de la Légion d'honneur et est titulaire de la médaille militaire et de nombreuses décorations.

La date du procès

On nous affirmait hier soir, de bonne source, dit l'*Echo de Paris*, que les débats du procès Dreyfus commenceraient le lundi 17 juillet, sous la présidence de M. le colonel du génie Jouaust.

Le retour de Dreyfus

Brest, 17 juin. — Les instructions, adressées au commandant du *Sfax*, à Cayenne, lui ont été confirmées aux Açores, où le bâtiment doit prendre du charbon.

Le capitaine de vaisseau Coffinières de Nardeck a reçu l'ordre de n'entrer que la nuit à Brest. C'est probablement dans la nuit du 26 au 27 que le *Sfax* entrera dans l'arsenal.

Un bâtiment du port de Brest sera envoyé au-devant du *Sfax*, pour lui communiquer, au large, les dernières instructions du gouvernement.

Les menaces d'Esterhazy

Londres, 17 juin. — Les journaux racontent qu'Esterhazy, récemment interrogé par un journaliste, aurait déclaré qu'il assisterait au procès Dreyfus, et que l'affaire ne faisait que commencer.

Le colonel Robert

Le colonel F. Robert, l'auteur de l'article que le *Figaro* a publié sur la nécessité de la revision pour l'armée elle-même, et dont nous avons donné un résumé, adresse, à ce journal, la lettre suivante, qui complète et confirme la note que nous avons insérée :

« Toulouse, le 15 juin 1899.

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» Je vous remercie d'avoir publié mon article, tout d'apaisement, dans votre numéro du 14 courant. Les quelques lignes de présentation de l'auteur sont inexactes. — Le brillant officier d'état-major auquel vous faites allusion était un de mes anciens dans la carrière militaire et dans le corps d'état-major, où il me précédait d'une dizaine d'années; il est mort l'année dernière. J'ai été moi-même à l'état-major du général Félix Douai, en 1870; chef d'état-major du général Japy, en Tunisie, à Lille et à Paris; professeur de tactique à l'Ecole de guerre; puis, comme colonel, commandant le 85e et chef d'état-major du 17e corps. J'ai pris ma retraite en 1891.

Veuillez agréer, l'expression de mes meilleurs sentiments.

» Colonel F. Robert. »

Une lettre de M. de Pressensé au colonel de Saxcé

M. de Pressensé a adressé, au colonel de Saxcé, la lettre suivante :

« Monsieur,

» A la suite d'un article de l'*Aurore*, où j'avais écrit :

» Ce serait une infamie pure et simple que de charger de la direction des débats (au conseil de guerre de Rennes), un officier supérieur qui, comme le colonel de Saxcé, s'est distingué par la violence de son parti-pris et la fureur de ses déclamations contre celui qui n'est plus qu'un prévenu »

vous m'avez envoyé une lettre où, sous le prétexte que les règlements militaires ne vous permettent pas de me répondre, vous avez opposé à une affirmation de fait conçue en termes courtois, une grossière injure.

» Il faut croire que les règlements militaires ont changé depuis lors, puisque vous avez adressé aux officiers, sous-officiers, brigadiers et canonniers, qui servent sous vous, un ordre que vous avez fait lire dans toutes les batteries par les capitaines-commandant à un appel général, le 9 juin, à cinq heures du soir, sur le front de bandière, en présence du lieutenant colonel et des commandants de groupes, avec accompagnement de la musique jouant la *Marseillaise* avant et après cette lecture.

» Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer que seul un soldat factieux a pu se servir de l'autorité, dont la République lui a confié le dépôt en vue de la Défense nationale, pour se livrer à une polémique personnelle et outrager un citoyen. Ce sont là mœurs de prétoriens qui seront réprimées et qui disparaîtront dès que la loi aura repris sa force en France et que le gouvernement ne tolérera plus l'insurrection de certains chefs contre la République et la légalité.

» Vous avez oublié, monsieur, qu'en initiant les soldats à vos polémiques — en l'absence de celui que vous faisiez insulter par ordre — vous introduisez la politique dans l'armée, que vous rendez vos canonniers juges de vos querelles, et que vous risquez par là, la conscience humaine étant la même sous l'uniforme que sous les vêtements du simple civil et du travailleur, de provoquer chez les témoins de cette scène scandaleuse la condamnation de vos procédés.

» Je ne sais quels états de service éclatants vous autorisent à parler avec un mépris affecté de ceux qui ont mené, contre les faussaires et leurs complices, le bon combat de la justice et qui ont plus souvent bravé la mort que tant de militaires de profession, sans se pavaner pour cela dans je ne sais quelle vaniteuse satisfaction d'eux-mêmes. Quant à vos outrages, ils ne peuvent m'atteindre. Je les dédaigne d'autant plus qu'ils attestent simplement que j'avais touché juste en révoquant en doute votre impartialité.

» S'il était besoin d'une preuve nouvelle pour démontrer que le colonel de Saxcé ne peut participer à un jugement digne de ce nom, vous l'avez fournie en foulant aux pieds la loi, les règlements et les convenances pour satisfaire votre colère et en proclamant officiellement aux portes de la ville où doit siéger le conseil de guerre chargé de réparer le crime judiciaire de 1894, l'emportement de votre passion et la fureur de votre parti pris.

» Francis de Pressensé. »

LES FÊTES DE PARIS

Paris, 17 juin. — La première promenade du cortège historique qui doit terminer les fêtes de Paris a eu lieu aujourd'hui.

Elle a obtenu un immense succès.

Les costumes sont riches et d'une fraîcheur remarquable. La foule est énorme.

Le cortège a quitté, à onze heures et demie, le jardin des Tuileries. Il est passé avenue Marigny.

Le président de la République et Mme Loubet ont assisté d'une fenêtre au défilé du cortège.

Les curieux ont acclamé à plusieurs reprises le chef de l'Etat.

LA SITUATION & LES JOURNAUX

Voici ce que dit l'*Eclair* sur l'échec de la combinaison Poincaré :

« La raison qu'on ne dit, mais qui se sait tout de même, c'est que M. Poincaré, encore qu'engagé très à fond dans la campagne menée par les amis de Dreyfus, était suspect de ne point incliner à la politique de représailles réclamée par les pourvoyeurs de la Haute-Cour qui prétendent sauver la République en décimant son armée. Je crois même qu'il avait fait quelque part allusion à la nécessité de pacifier les esprits. Une telle trahison ne se pouvait tolérer et messieurs du Comité de Salut Public ont cassé les reins à cet empêcheur de guerre civile. Car, voilà où nous en sommes : le pays tout entier veut la paix, mais le Comité de Salut Public ne la veut pas. A l'heure qu'il est il n'y a plus en France d'autre cause d'agitation que les menées du petit directoire dreyfusiste qui nous gouverne du fond de la coulisse. Je vous ai dit qu'il était le maître et il l'est. Vous verrez où il nous conduira. »

Du même journal, sur l'affaire d'Auteuil :

« Le procès dit de l'Œillet Blanc — on sait d'autant moins pourquoi, qu'il n'y a d'œillet ni blanc ni d'une autre couleur en l'affaire — s'est terminé hier devant la dixième chambre. Il a été prononcé des condamnations qui paraîtront sévères après les interrogatoires qu'on a entendus : les inculpés protestant n'avoir pas poussé de cri d'hostilité contre le président de la République, et de ne s'être que débattus quand ils se sont vus appréhendés.

» Les considérants du jugement de la 10e chambre, qu'on lira plus loin, écartent le grief le plus grave : l'entente, le concert préalable.

» *Il n'est pas démontré*, dit le jugement, *qu'il y ait eu entre eux entente préalable en vue d'une rébellion* :

» Que plusieurs des prévenus ne se connaissent même pas et ne fréquentent ni le même monde, ni les mêmes cercles; que *c'est fortuitement* qu'ils se sont rencontrés aux courses d'Auteuil et ont commis presque en même temps le délit qui leur est imputé. »

» Mais s'il n'y a pas eu entente préalable en vue d'une rébellion, il n'y a pas eu complot. Et s'il n'y a pas eu complot, si l'affaire d'Auteuil est une simple bagarre fortuite, que signifient ces mesures exceptionnelles, ces conciliabules exceptionnels et tous ces exceptionnels comités qui font hélas! une besogne si exceptionnelle! »

LA CHARTE DE L'ARMÉE

Conclusion de l'article de M. Judet dans le *Petit Journal* :

« Les officiers qui ont redressé la tête sous ce joug humiliant n'ont pas fait de politique. Ils enferment leurs actes et leur vibrante indignation dans le cercle de leurs attributions militaires, de leurs rapports quotidiens avec leurs subordonnés, de leurs plus hautes responsabilités ; ils ont, en effet, charge d'âmes devant le pays qui est fondé à leur demander compte de la manière dont ils auront instruit pour la grande lutte ses fils confiés à leur garde. Ils n'ont pas le droit de laisser entamer le capital de force et d'honneur qui leur est confié dans la personne des soldats qu'une tactique perverse voudrait séparer d'eux.

» Voilà pourquoi l'opinion, énervée par les incroyables compromis du gouvernement, dégoûté de la vilenie parlementaire, inquiète du silence de l'armée, s'est réjouie qu'il se levât enfin des braves, n'hésitant plus à regarder en face les sans-patrie.

» Elle espère qu'ils auront des imitateurs. Ils sont strictement dans le devoir : car, nous le répétons, la « charte de l'armée » a été « violée » par le pouvoir indigne de ce nom.

» Les officiers qui attendaient de lui au moins l'indispensable sympathie ont été cruellement déçus et piteusement délaissés, n'ont recueilli que des preuves d'apostasie.

» Les officiers, exaspérés de tant de scepticisme et d'inertie, n'ont plus qu'une ressource, celle de se défendre eux-mêmes.

» Ils ne peuvent, sans se perdre, sans nous perdre tous, pousser plus loin les bornes de la résignation. Ils usent simplement de la loi réelle ; ils sont, eux, dans les termes de leur contrat. Ils ont même attendu bien longtemps. Tant que l'Etat ne prendra pas une meilleure attitude, ne fera pas son métier, il faut qu'ils continuent. Ils continueront.

» Ils feront certainement école, et le cabinet qui exécuterait la consigne de M. Clémenceau en les brisant, accomplirait un acte d'iniquité absolue : il se heurterait immédiatement à l'unanimité de la réprobation publique qui les approuve, eux, et les félicite. »

Propos de comédiennes

On a célébré dernièrement avec une certaine solennité les obsèques d'une vieille actrice, Mme Keeley, morte à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Jadis célèbre pour sa beauté et son esprit, elle fut longtemps une étoile de la scène anglaise et jusque dans l'extrême vieillesse, elle avait conservé cette vivacité d'esprit qui, dit-on, rendait sa conversation toujours attrayante et animée. Elle aimait à raconter les incidents de sa longue carrière d'artiste. Comme elle avait connu la plupart des acteurs renommés, elle en savait long sur leur compte et elle ouvrait volontiers son inépuisable trésor de jolies historiettes dont la revue *Ally Sloper* vient de publier quelques-unes.

Mme Keeley, au temps de ses triomphes, avait, comme tout le monde, beaucoup admiré un acteur qui passait pour un des plus beaux hommes de son époque. C'était, au reste, une nature ardente, un artiste applaudi et de réel talent. Il avait épousé une camarade de Mme Keeley, et les deux époux s'aimaient passionnément.

Tout aurait donc été pour le mieux, si ce mari amoureux de sa femme n'avait eu la déconcertante habitude de découcher fréquemment. Ce qui aggravait son cas, c'est que, rentré au logis, il ne pouvait ou ne voulait jamais dire où il avait passé la nuit. En vain, dans son émoi extrême, et pleine de sollicitude pour lui, sa femme le pressait de questions : obstinément, il se bornait à répondre qu'un long et profond sommeil avait effacé en lui le souvenir de l'endroit d'où il venait.

Cela dura ainsi jusqu'au jour où le joyeux compagnon, s'absentant définitivement, s'en alla dans cet autre monde d'où l'on ne revient pas au logis conjugal.

Immédiatement après l'enterrement, Mme Keeley alla rendre visite à la veuve pour lui exprimer sa douloureuse sympathie, démarche que lui dictaient ses sentiments de bonne camaraderie. La veuve l'accueillit avec émotion, l'écouta sans l'interrompre, puis elle lui dit : « Je vous remercie, chère Keeley, de vos paroles affectueuses ; mais je dois vous avouer que je suis aujourd'hui plus tranquille au sujet de ce pauvre cher homme ; car j'ai la mélancolique satisfaction de savoir enfin où il dort. »

Mme Keeley avait aussi été très liée avec une autre actrice, la célèbre Mme Alfred Wigam, laquelle professait une admiration sans bornes pour des personnages titrés. Elle était de très humble origine et, avant d'être une actrice célèbre, elle était déjà connue, sous le nom de Léonore, comme une très gracieuse danseuse de corde. Plus tard, lorsqu'elle eut épousé M. Alfred Wigam, gentleman fort distingué, elle ne toléra plus qu'on fît allusion à son origine démocratique. Sa joie extrême fut alors de fréquenter des personnes appartenant plus ou moins à l'aristocratie.

Un soir, Mme Keeley la rencontra au foyer du théâtre où elles étaient engagées, fut frappée de la tristesse profonde qu'exprimaient les traits et l'attitude de sa camarade, qui, affaissée dans un grand fauteuil, la tête penchée, était évidemment en proie à de sombres réflexions.

— Quel est votre chagrin ? lui demanda-t-elle anxieusement.

— Oui, ma bonne Keeley, je suis triste et accablée, car je songe qu'il y a aujourd'hui juste deux cents ans qu'un de nos parents, un ancêtre de mon mari fut décapité, bien qu'il fût un très grand et très noble seigneur.

A la suite d'une brillante représentation à laquelle la reine d'Angleterre avait assisté, la souveraine fit remettre à cette même artiste un bracelet d'or massif. Aussitôt, celle-ci y fit graver les mots : « Victoria à Léonore ». Et désormais elle porta constamment et non sans ostentation ce bijou qu'elle avait coutume de montrer en disant avec candeur : « Voyez comme la reine est bonne envers moi et combien nous sommes liées d'amitié ! »

DEUX GENDARMES EN BORDÉE

Paris, 17 juin. — Deux gendarmes de Château-Thierry étaient venus, hier, à Paris pour y conduire un malfaiteur.

Après avoir déposé leur prisonnier à la Sûreté, les deux gendarmes en attendant l'heure du train qui devait les emmener chez eux, entrèrent dans une brasserie de la rue Sibour où ils prirent de nombreuses consommations.

L'heure du départ du train sonna, mais les gendarmes ne pensèrent plus à partir et continuèrent leurs libations.

Vers une heure du matin, ils voulurent, pour attendre un autre train, prendre part à une partie de manille qui s'était engagée entre des consommateurs, mais ceux ci n'agréèrent pas les nouveaux joueurs qui venaient s'offrir.

Une querelle survint et les représentants de l'autorité, toujours pour passer le temps en attendant le train, dressèrent procès-verbal au propriétaire de la brasserie, qui n'avait pas fermé sa brasserie à l'heure réglementaire... de Château-Thierry, et firent subir un interrogatoire à tous les consommateurs.

Des gardiens de la paix furent requis, mais ils trouvèrent les deux gendarmes fermement résolus à la résistance et qui les menacèrent de les pourfendre.

Bref, il fallut six agents pour venir à bout des deux belliqueux gendarmes qui furent conduits dans une voiture cellulaire à la place de Paris.

CAPTURE EN MER DE 3,000 FUSILS

Bordeaux, 17 juin. — La *France de Bordeaux* publie l'information suivante :

« Il n'est bruit à Arcachon que de la capture par la douane d'un navire flottant pavillon écossais, dans lequel 3,000 fusils auraient été saisis. Ce navire aurait été réellement saisi par ordre du capitaine des douanes d'Arcachon et le capitaine du navire aurait été laissé en liberté sur parole.

» La cause de cette saisie serait la capture de trois mille fusils entassés dans le salon du navire et dans un autre appartement. A qui étaient destinées ces armes? On prétend qu'elles auraient été achetées par les comités carlistes et que le navire signalé sur les côtes d'Espagne poursuivi même par un croiseur, se serait réfugié sur les côtes de France.

Nous ne pouvons pas affirmer la véracité de ces assertions.

L'agitation carliste
La saisie de 3.000 fusils à Arcachon

Madrid, 17 juin. — Le consul d'Espagne à Arcachon confirme officiellement la saisie dans le port de cette ville d'un yacht anglais amenant 3,000 fusils, saisie télégraphiée hier soir.

Le yacht est le *Fire-Fly*, commandant Vincent English, jaugeant 133 tonneaux et ayant quinze hommes d'équipage, il venait de Darmouth (Angleterre). Il appartient à un Anglais qui représente don Carlos en Angleterre.

Les fusils saisis étaient réellement destinés aux carlistes. Ils étaient tous du système chassepot.

Un carliste, interrogé au sujet de cette capture, a répondu que si 3,000 fusils venaient d'être saisis, 8,000 autres étaient déjà entrés en Espagne.

Bulletin Commercial

LAINES

Marchés du 17 juin

Roubaix-Tourcoing. — Tendance calme. — Laines peignées. — Type courant. — Juin 40,000 k. à 5,85. — Juillet 40,000 à 5,85. — Août 5,000 à 5,85. — Novembre 5,000 à 5,90. — Décembre 5,000 à 5,875. — Total : 35,000 k.

Total de la journée : 35,000 k.

Anvers. — Tendance calme. — Juin 00,000 k.; juillet 00,000; août 00,000; septembre 0,000; octobre 00,000; novembre 30,000; décembre 5,000; janvier 10,000; février 10,000; mars 20,000; avril 20,000; mai 00,000. — Total : 95,000 k.

Leipzig. — Tendance calme. — 00,000 k.

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing Courant	Roubaix-Tourcoing Ancien	ANVERS Allem. B	LEIPZIG Type B.A	Le Havre COTONS	Le Havre CAFÉS
Juin	5.85 ./.	5.85 ./.	5.85 ./.	4.80 ./.	39 62	33 50
Juillet	5.87 1/2	5.85 ./.	5.85 ./.	4.80 ./.	39 37	33 75
Août	5.85 ./.	5.85 ./.	5.85 ./.	4.80 ./.	39 37	34 ..
Septembre	5.87 1/2	5.87 1/2	5.85 ./.	4.80 ./.	39 37	34 25
Octobre	5.90 ./.	— ./.	5.85 ./.	4.80 ./.	39 25	34 50
Novembre	5.90 ./.	— ./.	5.85 ./.	4.80 ./.	39 12	34 75
Décembre	5.90 ./.	— ./.	5.85 ./.	— ./.	38 87	35 ..
Janvier	5.90 ./.	— ./.	5.85 ./.	— ...	38 75	35 ..
Février	5.90 ./.	— ...	5.85 ./.	— ...	38 75	35 25
Mars	5.87 1/2	— ...	5.85 ./.	— ...	38 87	35 50
Avril	5.87 1/2	— ...	5.85 ./.	— ...	38 87	35 75
Mai	— ./.	— ...	5.85 ./.	— ..	39 ..	36 ..

LAINES

Le Havre, 17 juin (*Télégramme de M. G. Degoy*). — Les cours sont à peine soutenus.

On cote : Juin, 193; juillet, 192; août, 192; septembre, 192.50; octobre, 192; novembre 191.50; décembre, 189.50; janvier, 188.50; février, mars, avril et mai, 185 fr. On a vendu 600 balles.

COTONS

Havre, 17 juin. — A terme calmes. ..,650 balles.

On cote : Juillet 39 1/2; août 39 1/4; septembre 39 1/4; octobre 39 1/4; novembre 39 1/8; décembre 39 .|.; janvier 38 3/4; février 38 5/8; mars 38 5/8; avril 38 3/4; mai 38 3/4; juin 38 7/8

Disponible. — On a traité : 50 balles New-Orléans de 00,00 à 45,00; 220 balles Texas de 42,25 à 46,00; 400 balles Georgie de 00,00 à 40,00.

SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 17 juin.

Les affaires en fabrique ont encore été très calmes cette semaine. On travaille toujours sur les commissions précédemment remises, parmi lesquelles les fantaisies Jacquart occupent la première place.

Par contre, la vente est assez active dans le négoce. Certains articles d'été font même défaut, le beau temps ayant amené une demande suivie en tous les genres de la saison.

C'est encore le calme qui est la note dominante du marché des laines. Néanmoins les cours se maintiennent tant au terme qu'en disponible.

On s'attend à une nouvelle période d'activité dans un délai assez proche et de son intensité dépendront les oscillations des prix.

LAINES DES INDES

Liverpool, 15 juin.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 18 juillet 1899. Arrivages depuis la dernière série 9,052 balles. Anciennes existences tenues par importateurs 2,887 balles. Total 11,939 b.

Aucun changement dans la tenue du marché aux laines anglaises dont les cours sont quelque peu nominaux à l'approche de la nouvelle tonte.

Les affaires en provenances étrangères sur place n'offrent rien de saillant.

La provision visible de laine des Indes d'après les derniers avis télégraphiques s'élève à environ 24,500 balles pour les enchères de juillet.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 15 juin 1899

Présidence de M. Eugène Jourdain, président

Nouvelle ligne de navigation. — La Compagnie générale Transatlantique attire l'attention de la Chambre de commerce sur la nouvelle ligne libre et régulière de vapeurs qu'elle vient de créer pour les transports des marchandises et des émigrants entre le Havre, Bordeaux, Pauillac, New-York et vice-versa. Les départs auront lieu toutes les trois semaines et la Compagnie fera des prix à forfait avec connaissements directs de l'intérieur de la France pour les Etats-Unis, le Canada, et vice-versa.

La Chambre décide de donner de la publicité à cette nouvelle ligne de navigation.

Voyage industriel et commercial en Russie. — M. H. Huquenу, professeur à l'Ecole Industrielle de Reims, informe la Chambre de commerce qu'il organise un voyage industriel et commercial en Russie. La durée de ce voyage sera de 60 jours : le départ s'effectuera le 20 juillet. Le coût, tous frais compris, est de 3,000 francs. — Les adhésions devront être adressées à M. Huquenу, avant le 1er juillet.

Exposition internationale de Glasgow. — La Chambre de commerce reçoit avis officiel de la Chambre de commerce de Glasgow qu'une Exposition internationale aura lieu, en 1901, dans cette dernière ville.

Les exposants à l'Exposition de Paris de 1900, jouiraient de l'avantage d'expédier directement leurs marchandises à peu de frais par la voie de Rouen ou du Havre; des arrangements spéciaux seront faits en vue de recevoir ces produits à Glasgow après la clôture de l'Exposiion de Paris.

Le numérotage des fils. — La Chambre de commerce de Verviers propose de soumettre la question de l'unification du numérotage des fils, non au Congrès International, convoqué pour le 12 juin 1900 à Paris, mais à une Conférence diplomatique Internationale qui aurait pour objet de discuter les moyens de faire passer dans la législation des nations qui y seraient représentées, les décisions votées déjà dans divers congrès, et de déterminer les sanctions à donner à ces règles légales.

La Chambre de Commerce ne pense pas qu'une Conférence diplomatique puisse imposer, en la matière, une mesure qui entraînerait une sanction légale. Elle reste donc convaincue qu'il est préférable de soumettre de nouveau la question de l'unification du numérotage des fils à un Congrès International.

Les voyageurs de Commerce en Suisse. — M. le Ministre du Commerce rappelle les dispositions de la loi fédérale du 24 juin 1892, concernant les obligations imposées aux voyageurs de commerce en Suisse. Beaucoup de représentants de commerce français négligeant de se conformer à ces dispositions se sont exposés à des difficultés et des ennuis.

La Chambre de Commerce décide de mettre à la disposition des intéressés, au Secrétariat, le texte de la loi précitée.

L'Office Colonial. — M. le Ministre des Colonies attire l'attention de la Chambre de Commerce sur le fonctionnement de l'Office Colonial, institué par décret du 14 mars 1899.

Des renseignements peuvent être demandés, verbalement ou par écrit, à l'Office Colonial, sur les points suivants :

1. Sur les concessions territoriales qu'on peut obtenir dans les diverses colonies, les règles qui régissent ces concessions, les capitaux nécessaires pour les exploiter, les cultures qu'on pourra y faire, le prix de la main-d'œuvre, le climat de la colonie ; en un mot tout ce qui se rapporte à l'exploitation d'un domaine.

2. Sur les matières ou produits que la France métropolitaine doit tirer de nos colonies pour son agriculture, son industrie et son commerce.

3. Sur les produits français susceptibles de trouver un débouché sur les marchés coloniaux et les pays de protectorat, sur les maisons de commerce françaises établies dans nos colonies.

4. Sur les tarifs douaniers, les droits de port, les tarifs de transport en général, tant sur mer que sur terre, le prix de la main-d'œuvre, etc.

5. Sur les entreprises de travaux publics et industrielles, sur les carrières, les mines, etc., aux colonies.

Un musée d'échantillons de produits coloniaux et un musée d'échantillons de produits français à exporter dans nos colonies seront annexés à l'Office.

Un projet de conditionnement privé. — M. le Président entretient ses collègues, à titre officieux, d'un projet de Conditionnement privé, pour lequel il est actuellement demandé des souscriptions.

Il espère que tous les membres de la Chambre de commerce resteront étrangers à cette affaire, de nature à nuire aux arrangements conclus avec la ville.

La modification de la législation des Prud'hommes. — La Chambre de commerce confie à la commission de législation le soin de préparer les réponses au questionnaire envoyé par M. le Ministre du commerce, à propos de la modification de la loi sur les conseils des prud'hommes. *(A suivre)*

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La Petite Feuille Catholique est distribuée gratuitement, chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. I. Duquenne, 74, Grande-Rue.

LES ARTISTES DU NORD

au Salon de 1899

QUATRIÈME ARTICLE

Une composition militaire, exposée à la salle 22, offre son intérêt d'actualité, car elle reproduit un trait de bravoure d'un homme très en évidence actuellement. Elle est intitulée *Montbéliard* et est signée Ernest Delahaye. La mention portée au catalogue indique suffisamment le sujet.

« M. Paul Déroulède entre le premier dans la ville à la tête d'une poignée de tirailleurs algériens et enlève une forte barricade. A la suite de ce beau fait d'armes, Déroulède fut porté à l'ordre du jour et proposé pour la croix de la Légion d'honneur qu'il reçut quelques semaines après. »

M. Ernest Delahaye a donné à cet épisode militaire de l'allure et de la vie.

Un peintre douaisien, M. Adrien Demont, a, ici, deux belles toiles : *Le soleil couchant en mer*, dont il empourpre les flots et *La nuée* très observée et fort exacte.

Ondines et *Baigneuses*, vaporeuses compositions de M. Fantin-Latour, méritent également une mention spéciale.

Cette dame en noir, assise sur un canapé dans une pose d'un naturel achevé est un portrait signé du nom d'un artiste de Lille, M. Georges Dilly : cette toile a un incontestable mérite.

Il y a tout un poëme dans la composition de M. Henry Jacquet, le distingué directeur de l'école de dessin de Tourcoing. C'est intitulé : *Pour les victimes de la mer; le jour des trépassés en Bretagne.* Il ne s'agit pas ici d'une fiction : la scène est vécue, ce qui la rend plus impressionnante encore.

A l'entrée d'une église dont on aperçoit un morceau d'architecture gothique, une vieille femme, entièrement vêtue de deuil, est assise. Sur le visage, encadré par la coiffe noire, aux longues ailes, des veuves de Bretagne, se lit une tristesse profonde. D'une main affaissée, elle serre la branche de buis béni qu'elle tendra à ceux qui déposeront leur obole dans le plateau d'étain placé sur ses genoux. Son autre main tient le petit vase renfermant l'eau sainte.

L'œuvre est empreinte d'un caractère saisissant de mélancolie et de vérité. La pauvre femme donne bien, par son attitude, l'impression vraie de cette lassitude amenée par la douleur et la vieillesse. Les traits sont, pour ainsi dire, ravinés par les larmes : dans le regard se lit la sombre désespérance de ces femmes, mères, épouses ou filles de marins, qui ont vainement attendu le retour d'êtres chers qu'en un jour de tourmente l'Océan leur a ravis.

Au charme pénétrant de la composition se joint l'attrait d'une toile très bien peinte. Aussi, nous nous étonnons que cette œuvre, qui peut servir de pendant à *la Deuillante* du salon de 1898, n'ait pas procuré à son auteur une médaille bien méritée pourtant.

A la salle 24, un beau morceau décoratif est à voir : *A la gloire de sculpteur Bachelier*, de M. Paul Gervais : et aussi une toile religieuse de M. Coquelet-Méran, de Valenciennes : *St-Crépin et St-Crépinien* : « Leurs corps jetés à la voirie, furent trouvés par un saint vieillard qui, étant accompagné de sa sœur, les enleva et les mit dans un bateau qui remonta de lui-même contre le cours de l'eau ».

Nous avons encore noté pour cette salle : un fort joli paysage de M. Pierre Ballue, et, de M. Adrien Jourdeuil, une *Matinée d'été à l'embouchure de la Laysse; lac du Bourget*, imprégnée d'air et de soleil.

Salle 26. — Une grande peinture murale, destinée à une église, *La Multiplication des pains*, de M. A. Douillard ; *Pilleurs d'épaves*, de M. Hirschfeld ; *Casimir Ier, roi de Pologne*, de M. W. Gerson : *Retour d'Islande*, de M. G. Démarest ; l'*Eveil du poète*, de M. Gabriel Ferret, tels sont parmi les tableaux de dimensions qui garnissent cette salle, ceux que nous avons plus spécialement remarqués.

M. Gagliardini a ici son second envoi *Le vieil Antibes*, peinture toujours aussi vibrante.

Les peintres du Nord ne sont représentés dans cette salle que par M. E. Deully, de Lille, qui expose un portrait fort ressemblant de feu M. Laurenceau, ancien préfet du Nord.

La salle 28 nous présente : une composition symbolique *La guerre* par M. Fouqueray; un délicieux portrait d'enfant par M. Hebert, peinture ravissante par cette finesse dont le vieux maître a le secret ; le *Christ apaisant la tempête* de M. G. Girardot, et d'autres encore.

A rétons-nous quelques instants devant la scène militaire que M. François Flameng fait dérouler devant nos yeux. C'est un épisode de l'épopée napoléonienne. *Le soir d'Iéna*, les vieux grognards de Napoléon lui font une escorte d'honneur en portant les drapeaux pris à l'ennemi, et ces trophées glorieux excitent l'enthousiasme de l'armée qui acclame son chef. Tout cela est très mouvementé.

N'oublions pas les *Raisins* vermeils de M. Kreider et l'impressionnante scène de l'*Extrême-Onction* de M. Bérouneau.

Jésus chez Marthe et Marie par M. Paul Flandrin, que nous trouvons à la salle 31, nous semble mériter, pour le sentiment religieux qui l'inspire, d'être mentionné.

Le Renouveau, de M. Edmond Alloueard, ne manque pas, comme idée, d'une certaine originalité. Les horreurs du champ de bataille se reconnaissant aux débris d'armes qui émergent du sol, sont maintenant dissimulées par les fleurs et la verdure qui en font un tapis aux couleurs chatoyantes.

Voici un élégant portrait de fillette par M. Léon

(*Voir la suite à la 3e page*)

FEUILLETON DU 19 JUIN 1899. — N° 8

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

PREMIÈRE PARTIE

La Comtesse Marcelle

VI

Le pêcheur que nous avons laissé sur la plate-forme de la pile du vieux barrage de Joinville n'avait pas perdu son temps.

Grâce à un amorçage bien fait et à une habileté de premier ordre dans le maniement de sa ligne, il avait atteint et même dépassé en moins de deux heures le nombre de vingts gardons fixés par lui pour sa friture.

Satisfait du résultat obtenu, il plia bagage, attacha ensemble ses cannes et son épuisette, réunit en une seule ses boîtes d'amorces, entoura de deux ou trois poignées d'orties ses poissons, les introduisit dans un mouchoir noué aux quatre coins et quitta la place qu'il venait d'occuper victorieusement.

Au lieu de se diriger vers le pont de Joinville, il lui tourna le dos, et, ses ustensiles sur l'épaule, il descendit en longeant la berge, gagna une avenue dans laquelle il s'engagea et qu'il suivit jusqu'à l'endroit où se trouvait établie, sous une tente, une forge volante où un forgeron réparait toute la journée les pics et les pioches employés par les ouvriers pour les travaux de l'égout en construction, et qu'émoussait ou brisait la dureté du sol.

Les terres provenant des tranchées, rejetées à la droite et à la gauche de la chaussé, encombraient les bas-côtés de l'avenue et rendaient en maints endroits le passage difficile, surtout en arrivant à la hauteur de la propriété de Georges de Lagardie.

Là, il fallait, pour pouvoir continuer sa route, monter sur les terres entassées.

Perché au sommet d'un monticule, le pêcheur s'arrêta, et, tout en ayant l'air de regarder les travailleurs, il examinait du coin de l'œil la villa des Platanes que le jardinier-concierge, son seul gardien, venait de quitter.

A travers les branchages des arbres non encore feuillés, on voyait la maison dont tous les volets étaient hermétiquement clos.

Satisfait de son examen le pêcheur franchit agilement les décombres, les pierres meulières, les tas de ciment, les buttes de sable, gagna la route de Bry et s'engagea sur le pont de Joinville.

Au coin du pont, sur la rive gauche de la Marne, existe la modeste boutique d'une marchande d'ustensiles de pêche.

C'est là que notre jeune homme faisait toujours ses emplettes et il était, par conséquent, connu de la marchande comme un client.

Il remisait chez elles ses cannes et ses boîtes, jusqu'au jour où il venait les reprendre pour s'en servir de nouveau.

Il fit comme d'habitude, emportant seulement sa friture, gagna la gare et demanda, un ticket pour Paris. — De la gare de Vincennes, où il mit pied à terre, il descendit jusqu'aux quais, et comme il marchait d'un bon pas, en moins de vingt minutes il eut atteint l'île Saint-Louis.

Longeant le quai Bourbon il prit la rue Le Regrattier et entra au numéro 11 *bis*.

La maison était de respectable apparence.

Une cour sombre, à laquelle on accédait par un porchenon moins sombre, formait le centre de quatre grands corps de bâtiment comportant chacun cinq étages, et dont chaque entrée était désignée par une lettre de l'alphabet peinte au-dessus de la porte : A. B. C. D.

La loge du concierge se trouvait à gauche, à l'entrée du porche.

Le pêcheur prit l'escalier B et gravit lestement les cinq étages.

Sur un long corridor obscur s'ouvraient les portes d'une demi-douzaine de petits logements.

L'arrivant alla jusqu'au bout de ce corridor et frappa à la dernière porte.

— On y va, — répondit de l'intérieur une voix jeune et fraîche.

La porte s'ouvrit et dans l'encadrement parut une très jolie fille de vingt et un ou vingt-deux ans, remarquable par une épaisse et longue chevelure de la nuance rousse la plus vive et la plus brillante.

De cette chevelure venait son surnom de l'*Ecureuil*.

— Ah ! mon grand gosse ! — s'écria-t-elle joyeusement. — Je ne t'attendais pas sitôt.

Le nouveau venu agitant triomphalement au-dessus de sa tête le mouchoir noué aux quatre coins.

— C'est la friture ? — demanda l'Ecureuil.

— Oui... — y en a juste assez pour nous deux... — Je n'ai pas déjeuné, et toi ?

— Pas davantage.

— Et je meurs de faim.

— Logée à la même enseigne.

— Qu'est-ce que tu as ici ?

— Un reste de ragoût de mouton aux navets qui mijote sur la cendre chaude en t'attendant.

— Avec la friture, ça suffira... — Je te mènerai dîner à la campagne.

— Vrai ?

— Parole !

— Oh ! veine ! — s'écria l'Ecureuil enthousiasmée, en esquissant